La Chotta

Bulletin municipal de Vieillevigne

N°25 - Janvier 2017

LE MOT DU MAIRE

Vieillevignoises, Vieillevignois,

'année 2016 est derrière nous et restera pour Vieillevigne à la fois une année d'avancée avec plusieurs réalisations sur le village mais aussi celle de la disparition de notre communauté des communes Cap Lauragais.

Malgré un vote négatif de la majorité des communes et des communautés de communes, le préjet a usé du « passer outre » pour prononcer par arrêté mi décembre la fusion des communautés de communes de Colaursud dont le siège est à Nailloux, de Coeur Lauragais dont le siège est à Caraman et Cap Lauragais. La nouvelle communauté des communes 'Terres du Lauragais' est composée de 38000 habitants et 58 communes allant de Bourg-Saint-Bernard à Calmont.

2017 s'annonce avec plusieurs chantiers comme la réfection de l'école et de l'accessibilité, la révision du Plan Local d'Urbanisme, l'effacement des réseaux au centre du village.

Ce sera aussi une année de transition vers la nouvelle Communauté des Communes avec toutes les incertitudes sur son organisation et ses compétences, les services aux administrés, notre représentation au sein des commissions ainsi que les impacts sur notre budget communal.

Dans un groupement de communes de plus en plus gros et un transfert toujours plus important des compétences, Vieillevigne doit pouvoir continuer à faire entendre sa voix, c'est ce que nous nous efforcerons de faire dès 2017.

Le conseil municipal s'associe à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2017.

Laurent Miquel



SOMMAIRE

Le mot du maire	p 1
Etat-civil	p 2
Vie du village	p 2
Le mot des associations	p 5
Informations utiles	p 8

ETAT-CIVIL



Naissances

5 mars 2016: LE ROY VERINES Gabriel

5 août 2016 : TOISER Sacha

Mariages

13 août 2016 : UBEDA Hubert et RABOUL Laurence

Décès

13 février 2016 : PENENT Pierre 10 avril 2016 : GALIGNE Roger 26 juillet 2016 : VINEL Christian

VIE DU VILLAGE

Travaux en cours et à venir

♦ La création d'un chemin piétonnier

Un chemin piétonnier a été créé à l'entrée du village permettant de sécuriser l'accès des usagers des transport en commun, en particulier les lycéens, à l'arrêt de bus. L'espace d'accès des voitures a également été agrandi.



♦ Les travaux du cimetière

Faisant suite à la procédure de reprise des concessions, l'entreprise Mas-Salvatella a réalisé les travaux suivants : mise en place d'un ossuaire, démolitions de caveaux et tombes, réinhumation dans l'ossuaire et nettoyage du cimetière.

♦ Les travaux réalisé par le SDEHG

Dans le cadre du renforcement des réseaux basse tension (alimentation des foyers et éclairage public), le SDEHG a souhaité réaliser des travaux sur deux tronçons : de l'église au château et, en bas du village, de Lazières à Leguille.

Ces travaux, financés et pilotés par le SDEHG, consistent à enfouir les lignes basse tension et raccorder les usagers. Ils ne concernent que la partie électricité (pas la partie Telecom).

La commune a décidé, en concertation avec le SDEHG, de rénover, sur plusieurs années, les

points lumineux, certains étant âgés d'une cinquantaine d'année. Sur les tronçons impactés par les travaux, les points lumineux déposés seront remplacés par des luminaires LED avec abaissement de l'intensité une partie de la. nuit. Ce remplacement a déià été effectué sur le tronçon de l'église au château.

♦ Les travaux réalisés par ERDF

ERDF a réalisé l'effacement de la ligne moyenne tension de Renneville à Montesquieu en passant par Gardouch et Vieillevigne. Cet effacement a traversé la commune de son entrée côté Pémirol (route de Gardouch) jusqu'à la station d'épuration. Deux postes ERDF ont été implantés, un à Pémirol et un autre sur le parking à l'entrée du village.

Ces travaux ne sont pas un effacement complet de réseau, ils permettent uniquement à ERDF de sécuriser une ligne moyenne tension.

♦ Les projets communaux

L'effacement des réseaux sur la place du village a été voté en conseil municipal en 2016 et inscrit au budget. Les études sont en cours pour des travaux début 2017.

La zone couverte se situe du dos d'âne à l'entrée du village jusqu'après le foyer en englobant la place et l'école.

Le plan local d'urbanisme (PLU)

La commune de Vieillevigne possède un Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis janvier 2008.

Ce document définit la vocation des différentes parcelles de la commune (urbain, agricole, naturel, ...) et fixe les règles d'aménagement de ces parcelles. Le PLU doit être en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Lauragais à l'échelle du Pays et avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Midi-Pyrénées à l'échelle de la Région. Le SCOT Lauragais est en vigueur depuis février 2013 et le SRCE Midi-Pyrénées a été arrêté en mars 2015. Le PLU de Vieillevigne doit être révisé afin de prendre en compte les exigences de ces deux documents.

Les deux grands axes à retravailler sont :

- pour répondre aux exigences du SCOT : maîtriser le développement de la commune pour respecter les prévisions de population fixées par le SCOT.
- pour répondre aux exigences du SRCE : prendre en compte la Trame verte et bleue dans le PLU.

La Trame verte et bleue est constituée des éléments du paysage qui offrent un habitat à la biodiversité : bois, haies, prairies, bords de cours d'eau... pour la trame verte ; ruisseaux, fossés, mares, ... pour la trame bleue. Ces éléments doivent être connectés entre eux afin de permettre aux animaux et aux végétaux sauvages de survivre dans un territoire. Les documents d'urbanismes doivent prendre en compte ces éléments pour favoriser la restauration de cette Trame verte et bleue.

La révision du PLU a été décidée lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2016. Cette révision va démarrer en 2017 et devrait prendre 2 ans. Elle donnera lieu à une enquête publique pour recueillir l'avis des habitants.

Le PLU actuel est consultable sur le site internet de la mairie http://www.mairie-vieillevigne-31.fr/ rubrique Mairie/Démarches partie Urbanisme

Consultation : dénomination des voies

Afin de faciliter les recherches d'adresses, les livraisons, l'intervention des services de secours, la dénomination et la numérotation des voies communales sont devenues une nécessité.

Comme annoncé dans un précédent numéro de la Chotta, le conseil municipal sollicite votre participation à cette réflexion. Nous mettons à votre disposition un plan de la commune avec les voies numérotées et un tableau à remplir avec vos propositions. Ces documents sont joints à ce numéro et vous pouvez également les retrouver sur le site internet de la commune (http://www.mairie-vieillevigne-31.fr/ rubrique Vie Communale puis Dénomination des voies).

Vos contributions sont attendues avant le 15 février 2017.



Le périscolaire

Les tarifs de la garderie, de la cantine et du TAP pour l'année scolaire 2016/2017 sont les suivants :

Garderie:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

♦ Pour un enfant par famille et par jour :

Garderie matin ou soir : 1,15 €

Garderie matin et soir : 1,47 €

♦ Pour 2 enfants et plus présents ensemble par famille et par jour :

Garderie matin ou soir : 0,95 € par enfant Garderie matin et soir : 1,21 € par enfant

Mercredi matin

Entre 7h30 et 9h:

♦ Pour un enfant par famille et par jour : 1,15 €

♦ Pour 2 enfants et plus présents ensemble par famille et par jour : 0,95 € par enfant

Pour le mercredi midi, un engagement à l'année est demandé.

♦ la garderie est assurée de la fin de l'école jusqu'à l'arrivée du bus pour le centre de loisirs : 0,50 € par enfant.

Cantine scolaire:

- élève de l'élémentaire : 3,70 € par repas
- élève de maternelle : 3,55 € par repas
- adulte : 4,70 € par repas

Une aide CCAS est disponible en cas de difficultés.

Temps d'activités périscolaires (TAP):

- ♦ Pour un enfant par famille et par jour : 0,90 €
- ◆ Pour 2 enfants et plus présents ensemble par famille et par jour : 0,75 € par enfant Les activités du TAP sont animées par Sophie Fauré, Sabine Martiner, Cécilia Vidal et Geneviève Estève.

Le centre de loisirs

Six enfants de Vieillevigne sont accueillis chaque mercredi au centre de loisirs qui a ouvert ses portes en octobre 2016. Un bus vient les chercher à la sortie de l'école et les amène à Villefranche-de-Lauragais où ils peuvent prendre leur repas et bénéficier des activités proposées.

Nouvelle communauté communes "Les terres Lauragais"

Un des piliers de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) promulguée le 7 août 2015 est la montée en puissance des intercommunalités. Suite à cette loi. par arrêté préfectoral publié le 16 décembre 2016 et à compter du 1er janvier 2017, malgré l'avis défavorable de nombreuses communes, les communautés de communes Cap Lauragais, Cœur Lauragais et des Côteaux Lauragais (Colaursud) ont fusionné pour créer « Communauté de communes des Terres du Lauragais », dont le siège est situé à Villefranchede-Lauragais.

Les 58 communes formant cette nouvelle intercommunalité comportent près de 37 500 habitants. Elles seront représentées par 83 conseillers communautaires (au lieu de 120

avant la fusion). Les communes de plus de 1000 habitants ont une représentation proportionnelle, mais les communes de moins de 1000 habitants désignent un seul délégué. A Vieillevigne, le maire sera le nouveau conseiller communautaire et son suppléant sera Sylvain Justaut, 1 er adjoint.

Le président de « Terres du Lauragais » sera élu le 23 janvier.

La nouvelle communauté des communes prend les compétences obligatoires, notamment celles ajoutées par la loi au 1er janvier 2017. Les compétences optionnelles et facultatives des trois anciennes communautés sont reprises, une harmonisation devra avoir lieu dans les prochains mois.

Le régime fiscal de cette nouvelle communauté de communes est celui de la fiscalité professionnelle unique, différent de l'ancien régime de Cap Lauragais, ce qui aura un impact sur le budget et les impôts.

La Chotta Janvier 2017

de

Recensement de la population



Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.

Ces chiffres permettent ensuite de déterminer la participation de l'État au budget des communes ou le nombre d'élus au conseil municipal, le nombre de pharmacies...

A partir du 19 janvier, votre agent recenseur Monsieur Maxime Baron passera à votre domicile pour vous recenser. Cette année vous pourrez remplir les documents sur internet.

Pour plus d'information sur le recensement : http://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil.

LE MOT DES ASSOCIATIONS

La pétanque



Après trois saisons d'interruption, les concours de pétanque ont repris en 2016 sur le nouveau terrain de pétanque.

La fréquentation fut régulière et parfois importante puisque nous avons connu plusieurs concours à plus de vingt inscriptions, toujours dans une excellente ambiance et devant un public venant profiter de ce nouvel espace très agréable.

Cette participation aux concours du vendredi soir plus le succès des deux concours de la fête locale ont permis de clôturer la saison par quelques grillades.

Nous espérons vous voir aussi nombreux pour la saison 2017 et en attendant, nous vous souhaitons une très belle année.

Belote



Notre saison 2016-2017 a repris début octobre.

Nous invitons les Vieillevignois à se joindre à notre groupe chaque vendredi soir à 21h. L'ambiance y est toujours chaleureuse.

Chaque participant repart avec un lot et le souvenir d'une bonne soirée. Celle-ci se termine régulièrement aux alentours de minuit.

L'équipe de la belote

Association Communale de Chasse Agréée de Vieillevigne

Petit résumé de la saison qui s'écoule...

A l'heure où les lecteurs parcourront ce nouveau numéro de la Chotta, il ne nous restera en gros que deux mois de chasse pour clôturer la saison Deux mois de trop diront nos détracteurs !! Mais nous avons l'habitude d'entendre leurs absurdités qui nous feraient parfois sourire, si nous n'avions les lèvres gercées...

Ceci dit, le nombre de permis délivrés cette année est pratiquement identique à la saison passée, et des jeunes viennent largement compenser ceux qui, pour des raisons de santé ou d'âge, ont remisé leurs armes avec regret. Ils seront toujours les bienvenus à l'occasion. Depuis quelques années notre commune n'a pas augmenté les taxes d'imposition. De même, notre société de chasse applique les mêmes tarifs depuis belle lurette et, sans doute, encore à la prochaine ouverture...

En ce qui concerne la saison actuelle on peut dire, sans se voiler la face, qu'elle est assez médiocre. Quelle en est la raison? Deux facteurs principaux sont à retenir : un printemps catastrophique sur le plan météo, un été et un automne très secs. Ces deux facteurs réunis font qu'une saison de chasse peut être bonne ou médiocre, et ce malgré nos efforts de suivi du cheptel. En baisse, le petit gibier d'ouverture au 15 août et, à l'ouverture spécifique, le lièvre dont les premières naissances n'ont pas survécu, et qui explique le poids réduit en général de ceux qui ont pu être prélevés. En hausse, la perdrix et le grand gibier (chevreuils et sangliers). Très modestes ont été les oiseaux de passage, pigeons, grives canards etc...et le lapin de garenne toujours absent hélas de nos contrées... alors qu'il est classé indésirable dans certaines communes proches de chez nous. Allez savoir pourquoi ? Des lâchers de faisans de bonne souche ont lieu tous les 15 jours, mais le virus de grippe aviaire va nous priver, par mesure de précaution, des dernières livraisons. Peut être aurons-nous si le temps s'y prête quelques bécasses ? Mais ce gibier est particulier et le tir très réglementé.





Nous avons organisé fin novembre notre loto traditionnel, à la bonne date cette fois, qui a réuni environ 400 joueurs et qui nous a apporté un excellent bénéfice pour améliorer notre fonctionnement, assurances, frais de vétérinaires, gibier entre autres...

En ce début d'année 2017, le Conseil d'Administration et moi-même espérons que les fêtes de Noël et de fin d'année se sont déroulées pour vous dans la joie et le bonheur d'être réunis en famille, et que le Père Noël a été particulièrement généreux. Nous n'oublierons pas ceux qui, hélas, n'ont pas eu cette chance pour diverses raisons.

Très bonne et heureuse Année 2017 à tous les lecteurs de la "Chotta"

G.S. Président de l'A.C.C.A de Vieillevigne. .

Le Comité des fêtes



Nous revoilà dans la chotta, tous prêts à vous souhaiter une belle et heureuse année 2017!

Tous, c'est à dire nous, les membres du comité des fêtes, habitants de Vieillevigne comme vous, désireux de faire vivre le village encore et toujours.

La nouvelle année est là et avec elle son lot de belles et grandes résolutions dont celle de ne pas manquer les rendez-vous que nous vous proposons.

Bonne année à tous !!!!

L'équipe du comité des fêtes



Agenda 2017

Repas des aînés
Projection du film «demain» et débat 20h
Repas aligot-saucisse
Spectacle pour enfant et goûter
Réunion préparation fête+repas partage
Fête locale
Vide grenier
Repas gaulois Méchoui
Théâtre
Assemblée générale à 17h + Cinéma 20h30

Dimanche 22 janvier Samedi 4 mars Dimanche 26 mars Dimanche 11 juin Samedi 1 juillet 18h 27-28-29-30 Juillet Dimanche 3 Septembre Dimanche 1 Octobre Samedi 18 Novembre Samedi 9 Décembre



8

INFORMATIONS UTILES

Mairie



☎ 05 61 27 15 22 — fax 05 61 27 27 14 Courriel: mairie.vieillevigne@orange.fr

Site internet: www.mairie-vieillevigne-31.fr

La mairie est ouverte au public :

- les lundis et vendredis matins de 9h à 12h,
- les mardis soirs de 17h à 19h.

Permanence de Monsieur le Maire : Vendredi de 9h à 12h.

Entretien sur rendez-vous auprès de la secrétaire, Véronique VIVIÈS.

Ecole



Ecole élémentaire 2 05 61 81 96 80

Maternelle 2 05 61 27 16 12

Courriel: ec0311058g@ac-toulouse.fr

Directrice : Mme GERVAIS Professeurs de primaire :

Mme GERVAIS (80%) et Mme BEISSON (20%) Professeur de Maternelle : Mme BOISDRON

Carte d'identité



A partir du 6 mars 2017 toutes les demandes de carte d'identité devront se faire à la Mairie de Villefranche de Lauragais

Entreprendre



Sept entreprises sont installées à Vieillevigne :

- SARL Souloumiac et Naudinat : entreprise de maçonnerie **2** 05 61 27 16 99
- Taxi du Canal du Midi : entreprise de transport © 06 61 76 45 48
- Corinne Sempéré, mosaïste 2 06 33 30 90 31
- Electran Taneux Sébastien, électricité générale
 05 61 17 00
- Da Santa rénovation, artisan 🕿 06 12 21 43 32
- Marion Kéli, photographe, 22 06 70 63 20 008

Une assistante maternelle exerce au village : Caroline Lasserre : **a** 05 34 66 13 86

Prochaines élections



En 2017, deux élections auront lieu:

- les *présidentielles* :

1er tour : 23 avril 2017 2nd tour : 7 mai 2017

- les *législatives* :

1er tour : 11 juin 2017 2nd tour : 18 juin 2017

Coiffeur itinérant



Tous les derniers mardis du mois, une coiffeuse propose ses services sur la place du village, devant la halle. Prochaines dates en 2017 : 24 janvier, 28 février et 28 mars.

☎ 06 72 53 89 51 − http://itiner-hair.fr/

Bonne Année 2017

·***************

Rédaction et mise en page : Nathalie HEWISON – Géraldine MARTIN-HOUSSART – Nathalie SOULOUMIAC

Rédaction articles des associations par les responsables.

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique